

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N°D/98 002/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES
CADRES DU MINISTERE DE
LA SECURITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance n° O/030/PRG/SGG/88 du 15 juin 1988, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures de services publics ;

VU le Décret n°D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°D/096/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement modifié par les Décrets n° D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et N° D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

VU le Décret n° D/98/001/PRG/SGG du 5 janvier 1998, portant Organisation Du Ministère de la Sécurité ;

DECRETE,

Article 1er : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Secrétaire Général :

- Monsieur Abdel Kader GASSAMA, Administrateur Civil précédemment en service à l'Administration et Contrôle des Grands Projets

2. Chef de Cabinet :

- Monsieur Fodé Shapo TOURE, précédemment Conseiller Chargé de Mission du Ministre de la Sécurité.

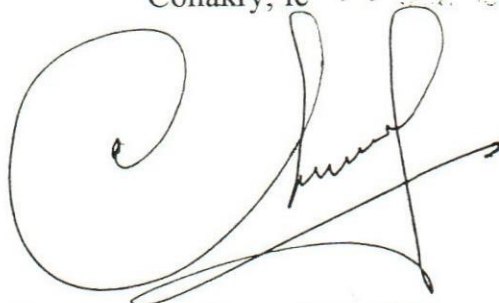
3. Conseiller Chargé de la Coopération Technique :

- Monsieur Thomas B. LUCAS, précédemment Conseiller du Directeur Général de la Police Nationale

4. **Conseiller Chargé des Questions de Sécurité :**
 - Monsieur Mountaga DIALLO, précédemment Directeur Régional de Police de Faranah
5. **Conseiller Chargé de Mission :**
 - Monsieur Faustin HABA, précédemment Conseiller Chargé des questions de Sécurité
6. **Inspecteur Général des Services de Sécurité :**
 - EL HADJ Madifing DIANE, confirmé
7. **Directeur Général de la Police Nationale :**
 - Monsieur Fodé Moussa SYLLA, confirmé
8. **Directeur Général Adjoint de la Police Nationale :**
 - Lieutenant-Colonel Lavilé BEAVOGUI, confirmé
9. **Directeur Général des Compagnies Républicaines :**
 - Lieutenant-Colonel Arafan DOUMBOUYA, précédemment Directeur Central Adjoint de la Sécurité Publique
10. **Directeur Général Adjoint des Compagnies Républicaines :**
 - Monsieur Kéoulén BERETE, précédemment Inspecteur Général Adjoint des Services de Sécurité.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06.07.1993



GENERAL LANSANA CONTE